



## Communiqué de presse

Luxembourg, 27 décembre 2010

Diffusion immédiate

### Intempéries et circulation des poids lourds

Depuis le début du mois de décembre, les phénomènes météorologiques successifs ont provoqué des situations de circulation critiques, notamment sur les réseaux autoroutiers.

La **clc** a, à plusieurs reprises, dû constater un manque flagrant de communication et donc de coordination entre les autorités luxembourgeoises et celles de nos pays voisins, entre les autorités et administrations nationales, entre les autorités et respectivement les fédérations professionnelles, les entreprises et/ou les conducteurs.

La **clc** regrette qu'aucun filtrage pertinent des véhicules lourds arrêtés sur les (auto-)routes luxembourgeoises n'ait été effectué. Les exemples d'immobilisations de camions transportant des denrées (alimentaires) périssables, de véhicules se situant à quelques kilomètres seulement de leur lieu de destination ou de véhicules assurant l'approvisionnement de notre pays en sel, soulignent ce manque d'organisation.

Il y a des intérêts économiques des entreprises de transport ainsi que de ceux de leurs clients lorsqu'une immobilisation des véhicules est imposée. Il y a aussi et surtout des intérêts des conducteurs salariés qui, en plus des conditions de travail difficiles dues à une météo capricieuse, sont les victimes directes de ce manque de coordination et de communication. Aucune information sur l'état des routes n'ayant été communiquée, les conducteurs étaient souvent obligés de camper en pleine nature pendant des heures.

Les véhicules lourds sont redevables de taxes élevées pour l'utilisation des autoroutes. Les entreprises de transport ont le droit d'exiger que ces moyens servent en priorité à assurer la fluidité du trafic en général et plus particulièrement celui des véhicules lourds.

La **clc** remercie sincèrement les collaborateurs de tous les corps de métier et administrations qui ont fait de leur mieux pour maintenir le trafic fluide. En revanche, la **clc** appelle les responsables afin qu'ils prennent à l'avenir les décisions adéquates pour optimiser la concertation et la communication, et à aplanir les dysfonctionnements en la matière.



#### Pôle Mobilité Transports Logistique

[pascal.dickes@clc.lu](mailto:pascal.dickes@clc.lu)

43 94 44-712